From: Ginette Charbonneau [Personal information redacted]

Sent: October 21, 2019 10:40 AM **To:** Consultation (CNSC/CCSN)

Subject: Observations du Ralliement contre la pollution radioactive sur les commentaires reçus

pour le REGDOC-2.11.1, Gestion des déchets, tome III

Attachments: anfr-observations RCPR CCSN 21 oct 2019.docx

Messieurs et mesdames les commissaires responsables de la sûreté nucléaire au Canada, le *Ralliement contre la pollution radioactive (RCPR)* vous remercie de votre invitation à formuler des observations sur les commentaires reçus à propos du projet de document d'application de la réglementation **REGDOC-2.11.1**, **Gestion des déchets, tome III : Dossier de sûreté pour la gestion à long terme des déchets radioactifs, version 2**. Veuillez trouver ci-joint nos observations en anglais et en français.

Ginette Charbonneau Ralliement contre la pollution radioactive



Messieurs et mesdames les commissaires responsables de la sûreté nucléaire au Canada, le *Ralliement contre la pollution radioactive (RCPR)* vous remercie de votre invitation à formuler des observations sur les commentaires reçus à propos du projet de document d'application de la réglementation **REGDOC-2.11.1**, **Gestion des déchets, tome III : Dossier de sûreté pour la gestion à long terme des déchets radioactifs, version 2**. www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/history/regdoc2-11-1-v3.cfm

Le Ralliement contre la pollution radioactive est d'accord avec toutes les critiques que les autres intervenants ont déjà formulées sur le document réglementaire **REGDOC-2.11.1**. Cependant, nous recommandons que la Commission canadienne de sûreté nucléaire remanie complètement ce document pour mieux aligner ses exigences sur les normes de sûreté de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les recommandations de cette agence pour la gestion des déchets radioactifs.

L'AIEA a critiqué le Canada pour sa mauvaise gestion des déchets radioactifs. L'AIEA vient de confirmer l'urgence d'améliorer les politiques canadiennes en matière de déchets nucléaires, à l'issue d'une mission d'examen qui s'est poursuivie au Canada pendant onze jours, jusqu'au 13 septembre 2019. L'équipe de 24 spécialistes incluait 20 experts en réglementation issus de 17 pays différents. Selon le communiqué de presse de l'AIEA, le rapport final de son équipe d'évaluation recommandera que "le gouvernement du Canada renforce sa politique et sa stratégie de gestion des déchets radioactifs". Il propose aussi, en matière de radioprotection, "que la Commission canadienne de sûreté nucléaire envisage de mieux aligner ses exigences sur les normes de sûreté de l'AIEA. "

Présentement au Canada, il n'y a aucun site de stockage en couche géologique profonde pour stocker à <u>long terme</u> les déchets radioactifs de moyenne activité et de forte activité. D'autre part, il y a beaucoup de difficulté à classifier quels sont les déchets radioactifs de moyenne activité car leur définition est trop vague. D'où la tentation de mettre des déchets radioactifs de moyenne activité avec ceux de faible activité, faute d'alternative.

Le REGDOC-2.11.1 est comme un vœu pieux sans un site de stockage en couche géologique profonde approprié. Toujours des solutions temporaires dans des contenants de stockage bons pour 50 ans alors que plusieurs déchets ont des durées de vie de

l'ordre de centaines de milliers d'années! Ce n'est certainement pas pour le bien et la sécurité à long terme des futures générations! Ce sont des risques sérieux et les coûts cumulatifs de ce stockage temporaire deviendront énormes avec le temps.

Le REGDOC-2.11.1 ne traite pas non plus des obligations financières à long terme des pollueurs de déchets radioactifs. On donne des licences pour des projets nucléaires sans tenir compte du coût de gestion de leurs déchets radioactifs. Il est inacceptable que le REGDOC-2.11.1 exempte les installations de gestion à long terme des déchets radioactifs ainsi que les sites qui ont été en exploitation et déclassés ou fermés avant 2020. Tous ces sites n'ont que des installations temporaires pour isoler les déchets radioactifs ayant une longue durée de vie de plus de 300 ans. Une solution permanente doit être instaurée pour leur gestion à long terme; c'est une question de sécurité pour la santé des générations futures.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire ne semble pas respecter ses obligations internationales énoncées dans la *Joint Convention on the Safety of Spent Fuel Management and on the Safety of Radioactive Waste Management*, signée en 1997 avec l'AIEA.

C'est un moment opportun d'améliorer la classification, la réglementation et la stratégie de gestion des déchets radioactifs qui sont inadéquates au Canada. Ce grave problème traîne depuis trop longtemps et les solutions temporaires ne sont plus acceptables. Il est nécessaire d'agir avec rigueur pour assurer la sûreté à long terme de la population.

Ces observations sont soumises par : Ginette Charbonneau, physicienne et Gilles Provost, journaliste scientifique au nom du *Ralliement contre la pollution radioactive*



Ladies and gentlemen, commissioners responsible for nuclear safety in Canada, the *Ralliement contre la pollution radioactive* (RCPR) thanks you for your invitation to provide feedback on comments received for draft regulatory document **REGDOC-2.11.1**, **Waste Management, Volume III Safety Case for Long-Term Radioactive Waste Management, Version 2**. www.nuclearsafety.gc.ca/eng/acts-and-regulations/regulatory-documents/history/regdoc2-11-1-v3.cfm.

The *Ralliement contre la pollution radioactive* agrees with all the criticisms already made by the other respondents for the draft regulatory document **REGDOC-2.11.1**. However, we recommend that the Canadian Nuclear Safety Commission completely redesign this document to better align its requirements with the safety standards of the International Atomic Energy Agency (IAEA) and the recommendations of that agency for the management of radioactive waste.

The International Atomic Energy Agency has criticized Canada for its mismanagement of radioactive waste. The IAEA has recently confirmed the urgency of improving Canada's nuclear waste policies, following a review mission in Canada for eleven days until 13 September 2019. The team of 24 specialists included 20 regulatory experts from 17 different countries. According to an IAEA press release, The final report of its evaluation team will recommend that "the Government of Canada should strengthen its policy and strategy for radioactive waste management". It also proposes, with regard to radiation protection, "that the Canadian Nuclear Safety Commission consider better aligning its requirements with the IAEA safety standards."

There is currently no deep geological repository in Canada for the long-term disposal of intermediate-level and high-level radioactive waste. On the other hand, it is very difficult to determine which radioactive waste should be classified as intermediate activity because their definition is too vague. Hence there is a temptation to put intermediate-level radioactive with waste low-level radioactive waste due to the lack of an alternative.

REGDOC-2.11.1 is like wishful thinking without an appropriate deep geological repository. Always temporary solutions in storage containers good for 50 years while several radioactive wastes have lifetimes of the order of hundreds of thousands of years! It is certainly not for the good and the long-term security of the future generations! This creates serious risks and the cumulative costs of this temporary storage will be enormous over time.

REGDOC-2.11.1 also does not address the long-term financial obligations of radioactive waste polluters. Licenses for nuclear projects are given regardless of the cost of managing their radioactive wastes. It is unacceptable that REGDOC-2.11.1 exempts long-term radioactive waste management facilities as well as sites that have been in operation and decommissioned or closed before 2020. All these sites have only temporary facilities to isolate radioactive waste with a long life of more than 300 years. A permanent solution must be put in place for their long-term management; it is a question of safety for the health of future generations.

The Canadian Nuclear Safety Commission does not seem to comply with its international obligations under the Joint Convention on the Safety of Spent Fuel Management and the Safety of Radioactive Waste Management, signed in 1997 with the IAEA.

This is a timely opportunity to improve the inadequate classification, regulation and management strategy for radioactive wastes in Canada. This serious problem has been dragging on for too long and temporary solutions are no longer acceptable. It is necessary to act rigorously to ensure the long-term safety of the population.

These comments are submitted by: Ginette Charbonneau, physicist and Gilles Provost, science journalist On behalf of the *Ralliement contre la pollution radioactive*